

JOURNAL "Le Parisien"  
du samedi 26 février 2000



## Epidémie

# Un nouveau malade de la listériose

ON N'EN A DÉCIDÉMENT pas fini avec la listériose. Alors qu'au ministère de la Santé on affirmait cette semaine que « l'épidémie est arrivée à son terme », un nouveau cas est venu hier raviver l'inquiétude des consommateurs. C'est une personne âgée de Roquemaure — qui est en traitement dans un hôpital du Gard pour d'autres problèmes de santé — qui est touchée par la maladie. Mais ce cas n'aurait a priori pas de lien avec l'épidémie qui a déjà touché vingt-trois personnes, faisant sept décès. Il s'agirait donc cette fois d'un cas sporadique, comme il s'en produit plus de deux cents chaque année (notons cependant que le Gard fait partie des dix-neuf départements directement concernés par l'épidémie). L'enquête alimentaire précisera d'ici quelques jours quel produit contaminé est mis en cause. En attendant, plusieurs questions restent en suspens.

### ■ Pourquoi la marque de l'aliment incriminé reste-t-elle inconnue ?

Parce que le nombre d'analyses demandées est très important et qu'il faut du temps pour les mener à terme. Les services vétérinaires de chaque département ont été tout d'abord chargés de faire des prélèvements sur tous les produits de charcuterie et les fromages à la coupe dans les magasins où se sont servies

les victimes. En cas de *listeria*, la souche doit être cultivée afin d'en connaître le code génétique. Ce qui prend du temps. Une deuxième campagne de prélèvements a été lancée chez onze fabricants de charcuterie. Enfin les laboratoires départementaux des services vétérinaires doivent adresser à l'Institut Pasteur toutes les souches de *listeria* qu'ils ont analysées depuis novembre dernier, afin de les comparer avec celle mise en cause dans l'épidémie.

### ■ Quels conseils donner aux consommateurs ?

Tant que l'origine n'aura pas été identifiée, les personnes à risques — femmes enceintes, personnes âgées ou dont le système immunitaire est fragilisé — doivent continuer à boudier les produits de charcuterie transformés (langue de porc, rillettes, pâtés...), les poissons fumés et les fromages au lait cru. La présomption sur la langue de porc en gelée est toujours de rigueur, même si le ministère de l'Agriculture se refuse à faire l'impasse sur les autres produits. D'ailleurs si les contrôles, dans les entreprises agroalimentaires, portent principalement sur la langue de porc, dans les réseaux de distribution, ce sont tous les types de charcuterie qui sont passés au crible. Quant à la société Sapar, de Meaux, elle est totalement innocentée dans le cadre de cette épidémie de listériose.

JACQUELINE MEILLON